

**Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**  
**REUNION DU 18 MARS 2021 à 18h30**  
**A LA SALLE CULTURELLE LE CROUZY A BOISSEUIL**

**Présents** : Mrs. Eric LAVOREL, Jean-Luc CELERIER, Philippe DUTHEIL, Jean-Christophe CARPE, Loïc GAYOT, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Claude CASSAT, Philippe JANICOT, Joël GARESTIER, Aurélien BRUNET, Mme Emilie RABETEAU

**Présents en visio conférence** : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Richard SIMONNEAU, Jean-Michel BERTRAND, Patrick ROBERT, Francis PONTEGNIE (x2), Christian VIGNERIE, Ludovic PERUCAUD, Mmes Marie LAPLACE (x2), Marie-Jeanne NICAUD

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre PATAUD à Mme Emilie RABETEAU, M. Christian DESROCHE à M. Loïc GAYOT, M. Jean DUCHAMBON à M. Philippe BARRY, Mme Annie DARDILHAC à M. CLUZEAU

**Excusés** : Mrs Benoît SAVY, Jean-Pierre GRANET, Yves JASMAIN, Bruno CHAPLOT

**Secrétaire de séance** : M. Richard SIMONNEAU

**Assistait à la réunion** : M. BRIZARD, Mme ROUSSY, Mme ADALBERT-DEMARTAIZE, Mme MOREAU, M. BRUNETEAU, Mme FAURE

### COMPTES RENDUS

M. BARRY remercie tous les délégués présents à cette réunion du comité syndical à la salle du Crouzy et ceux qui sont présents en visio-conférence.

M. BARRY énumère les personnes excusées et celles qui ont transmis un pouvoir, et procède à l'appel.

Il soumet au vote le compte-rendu de la précédente réunion, il est adopté à l'unanimité.

### Compte de gestion

M. BARRY précise que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### Compte Administratif 2020

M. BARRY présente à l'assemblée le compte administratif 2020. Le bilan est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
621.368,05 €	694.850,32 €	686.936,90 €	612.835,74 €
<b>+73.482,27 €</b>		<b>- 74.101,16 €</b>	

M. CLUZEAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### Affectation de résultats

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes de l'affectation des résultats proposés pour 2021 :

#### POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 129.784,44 €

[[Crédit du compte 1068 au BP 2020] 200.000,00 €]

Déficit d'investissement reporté - 425.439,70 €

#### SOLDE D'EXECUTION DE SECTION INVESTISSEMENT au 31/12/2020

Déficit d'exécution de l'exercice - 74.101,16 €

**Solde d'exécution cumulé - 499.540,86 €**

#### RESTES A REALISER au 31/12/2020

Dépenses d'investissement - 1.223.349,11 €

Recettes d'investissement + 1.688.353,13 €

**SOLDE + 465.004,02 €**

## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 73.482,27 €
Résultat antérieur	129.784,44 €
<b>Total à affecter</b>	<b>+ 203.266,71 €</b>

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

### DECIDE

D'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### Affectation BP 2021

1) Couverture du besoin de financement de la section investissement (Crédit du compte 1068 au BP 2021)	34.536,84 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (Crédit du compte 1068 au BP 2021)	115.463,16 €

**AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068) 150.000,00 €**

3) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 (Ligne 002 - report à nouveau créditeur)	53.266,71 €
---	-------------

**TOTAL 203.266,71 €**

4) Déficit d'investissement à reporter au BP 2021 Ligne 001	- 499.540,86 €
--	----------------

Après en avoir débattu, l'assemblée adopte à l'unanimité l'affectation de résultats pour l'année 2021.

### Cotisations 2021

M. BARRY rappelle que les modalités de calcul des cotisations 2021 qui ont été définies dans le dossier de labellisation EPAGE. Il rappelle qu'elles sont maintenues aux mêmes montants pour l'année 2021 comme il a été exposé dans le débat d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Budget primitif 2021

M. BARRY rappelle que le syndicat s'est agrandi au fil des années mais que la masse salariale a été contenue afin de ne pas grever le budget. Sur le fonctionnement, il est demandé pourquoi le syndicat ferait appel à une personne en service civique pour la communication car la rémunération est faible pour les candidats. Il est répondu que ce dispositif est intéressant tant pour le jeune (expérience dans le monde du travail), que pour la structure, idées nouvelles. Il est précisé que ce n'est pas un poste à responsabilité propre.

Le Président expose que le SABV bénéficie de taux de subvention importants de la part des différents financeurs qui permet d'engager de nombreuses actions en faveur des milieux aquatiques, même sur des actions d'urgence. Bien que les financements soient importants, le syndicat doit faire l'avance de trésorerie, ce qui explique le déficit en investissement. M. BARRY précise que ce budget est bâti sur de gros projets, 1/3 du budget est consacré aux actions de restauration des cours d'eau.

Il est présenté les chapitres du budget 2021 : l'investissement est à peu près égal à 2 fois le fonctionnement, la volonté est de maîtriser le fonctionnement afin de se concentrer sur les travaux. Il est présenté les différents chapitres du budget tant en fonctionnement qu'en investissement (voir diaporama). Monsieur le Président estime qu'il est frustrant de ne pouvoir aller sur le terrain pour présenter les différentes opérations menées par le syndicat qui ont de gros impacts sur la ressource en eau.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2021 qui s'équilibre à :

- 1.110.952,05 € en dépenses de fonctionnement
- 1.110.952,05 € en recettes de fonctionnement
- 2.753.079,99 € en dépenses d'investissement
- 2.753.079,99 € en recettes d'investissement

Et précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2021.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

### Neutralisation des amortissements de subventions

M. BARRY rappelle qu'une délibération a été prise le 15 décembre concernant les neutralisations, et qui convient de modifier les montants d'autofinancement :

- N°18 : Ripisylve C.T.M.A. VM - Tranche 1 (solde de - 17.862,01 €)
- N°19 : Travaux seuils Liste 2 - Tranche 1 (solde de - 36.790,58 €)
- N°20 : Ripisylve C.T.M.A. Briance - Tranche 1 (solde de - 21.349,72 €)

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### Convention de partenariat pour la gestion d'une parcelle du site de Mayéras : Limoges-Métropole - SABV

M. BARRY propose aux membres du comité syndical de se prononcer un projet de convention définissant les engagements des deux parties en vue d'assurer la gestion écologique d'une portion de la parcelle de Mayéras venant en compensation de l'impact sur la flore locale par la création de la déchèterie Kennedy. Il précise que le conseil de Limoges Métropole s'est positionné en faveur de cette convention.

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

### Pénalités de retard : Entreprise Bouricaud

M. Barry rappelle qu'en septembre 2017, dans le cadre d'un appel public à concurrence selon une procédure de marché à procédure adaptée, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a attribué une prestation d'aménagements de 2 étangs à Saint Priest sous Aix. Après plusieurs mises en demeure et retards, il a été décidé de rompre ce marché aux frais et risques de l'entreprise à la date du 31 mai 2020. Ce chantier a été terminé par l'entreprise TALLET et engendrerait une facturation globale de 15.589,63 € TTC à l'entreprise BOURICAUD comprenant **6.845,24 € TTC** de pénalités de retard.

Considérant que dans le contexte sanitaire et économique actuel, l'application de l'ensemble de ces montants mettrait en difficulté l'entreprise BOURICAUD, Monsieur le Président propose d'approuver l'annulation de l'application de la pénalité de retard infligée à la société pour la somme de **6.845,24 € TTC**. L'assemblée se prononce à l'unanimité afin d'annuler l'application des pénalités de retard.

### Etude de continuité écologique pont de la Chabrette à Javerdat : demande de subvention

Afin de répondre à une sollicitation de la commune de Javerdat, il est proposé de demander des financements pour la réalisation d'une étude de restauration de la continuité du pont de la Chabrette.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Attribution du marché d'étude de soutien d'étiage de petits ruisseaux par de grands plans d'eau

M. BARRY présente le résultat de la commission d'appel d'offres et il propose au comité syndical de voter selon l'avis rendu, à savoir d'attribuer le marché pour l'étude de soutien d'étiage de petits ruisseaux par de grands plans d'eau à **EGIS'EAU** pour **34.980 € TTC** avec une provision de 19.830 € TTC en options, et d'ajuster les demandes de subventions.

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité d'accorder le marché à l'entreprise définie et autorisent le Président à consulter les partenaires financiers.

### Etude d'effacement du seuil du moulin de Seilles

M. BARRY présente également le résultat de l'appel d'offre concernant cette étude et l'avis de la CAO, il est donc proposé de suivre son avis et d'attribuer le marché pour l'étude du devenir du seuil du moulin des Seilles sur la Vienne à Saint Junien à **ECCEL Environnement** pour **21.046,80 € TTC** avec une provision de 700 € TTC d'analyses complémentaires et 7.600 € TTC d'inspections géotechniques et d'autoriser le Président à signer ce marché après attribution des aides financières. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Etude d'effacement du seuil du moulin de Seilles

M. BARRY présente également le résultat de l'appel d'offre concernant cette étude et l'avis de la CAO, il est donc proposé de suivre son avis et d'attribuer le marché pour l'étude du devenir du seuil du moulin des Seilles sur la Vienne à Saint Junien à **ECCEL Environnement** pour **21.046,80 € TTC** avec une provision de 700 € TTC d'analyses complémentaires et 7.600 € TTC d'inspections géotechniques et d'autoriser le Président à signer ce marché après attribution des aides financières. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Effacement de 3 étangs dans le cadre de l'appel à projet SABV

Après avoir rappelé le cadre de l'appel à projet initié par le SABV, Le Président indique qu'une consultation a été lancée afin de réaliser l'effacement de 3 plans d'eau à la demande des propriétaires. Après en avoir débattu, le comité syndical approuve Cette délibération est adoptée à l'unanimité de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché pour les travaux d'effacement de 3 étangs sur les communes de Cieux, Saint Jouvent et Sainte Marie de Vaux à **COLAS FRANCE** pour **137.838 € TTC** et d'autoriser le président à signer des conventions de partenariat avec les 3 propriétaires : M. PASQUET à Saint Jouvent, M. et Mme TROUTAUD à Cieux et M. PERUCAUD à Sainte Marie de Vaux.

#### **Plan de relance Agence de l'Eau Loire Bretagne/Région Nouvelle Aquitaine : AAP continuité écologique**

M. BARRY présente les appels à projet lancé dans le cadre du projet de France Relance. Après en débattu, l'assemblée valide que le syndicat participe aux 2 AAP et dépose des dossiers auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

#### **Appel à projet « Plantons des haies » : position de principe**

M. BARRY présente un appel à projet lancé par le ministère de l'agriculture dans le cadre du plan de relance. Il est proposé à l'assemblée de valider que le syndicat participe à cet AAP et prend la position de conclure que cette thématique entre dans les compétences d'aménagement de bassin versant du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne et que la haie relève d'une importance vis à vis de l'infiltration de l'eau, de la lutte contre l'érosion des sols et participe à limiter l'impact du réchauffement climatique et approuve donc une candidature de l'EPAGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **CTVA « Sources en actions » : demande de subvention « phase 5 »**

M. BARRY présente les demandes de subventions pour les opérations de restauration de cours d'eau dans le cadre ce contrat pour un montant de 45 000 €.

L'assemblée se prononce en faveur des demandes de financement et de signature des conventions dans le cadre des travaux agricoles.

#### **Moulin d'Aubepeyre : convention**

Le Président rappelle aux délégués qu'une décision du SABV avait engagé une opération de restauration de continuité écologique pour différents sites. Concernant le Moulin d'Aubepeyre, M. Barry informe l'assemblée qu'il convient de compléter le dossier déposé à la DDT par la signature d'une convention de partenariat avec les 2 propriétaires fonciers, supports de l'aménagement de la rivière de contournement.

Le comité syndical autorise le Président à signer une convention de partenariat avec les 2 propriétaires sur la commune de Cognac la Forêt.

#### **Prise en charge de frais de formation**

M. Barry informe l'assemblée qu'un agent doit suivre une formation et demande au comité syndical de se prononcer sur la prise en charge des frais occasionnés par le déplacement de l'agent.

A l'unanimité, le comité syndical décide de prendre en charge les frais afférent à cette formation.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Il est demandé ce qui est réalisé dans le cadre de la voie verte. Il est exposé que c'est un travail qui a été initié depuis quelques années avec les communes d'Isle et Condat jusqu'en limite de Charente. Les élus ont souhaité un recensement des parcelles, des voies existantes pour envisager une liaison douce le long de la Vienne dans des démarches de développement durable et touristique. Le travail effectué par des personnes en service civique a été présenté auprès des communes concernées, qui ont continué une veille foncière afin d'enrichir de nouvelles voies le cheminement le long de la Vienne. Il est demandé si on pourrait envisager de faire ce travail en amont : compte tenu de l'agrandissement du territoire d'intervention du SABV, il est possible de faire ces recherches. Il est ajouté que les actions d'acquisition de zones humides prévues dans les contrats territoriaux peuvent servir à l'achat de parcelles permettant de faire la jonction entre les différentes voies existantes.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h40.